



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Préambule

Conformément au code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget qui aura en principe lieu le 11 avril 2019.

Au cours de cette séance, les élus sont appelés à examiner les principaux éléments permettant d'évaluer la situation financière de la commune notamment par comparaison avec les collectivités de la même catégorie mais également les évolutions des différents postes budgétaires (historique et prospective tant en matière de dépenses que de recettes), l'endettement, la fiscalité, etc....

Il est précisé qu'à la date de rédaction du présent rapport, aucune information n'était disponible tant au niveau de la fiscalité pour ce qui concerne les variations physiques des bases fiscales que des dotations d'Etat qui ne seront en principe communiquées que fin mars voire début avril. Ces dernières ont toutefois fait l'objet d'une évaluation gratuite par un cabinet privé dans le cadre de la mutualisation de certains services avec Grand Poitiers Communauté urbaine.

Les orientations présentées reposent donc sur des hypothèses de travail prudentes comme c'est l'usage

Introduction

Au niveau local, l'année 2018 a été notamment marquée par la poursuite de la réduction des dotations d'Etat avec une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de **18 130€** par rapport aux réalisations de l'exercice 2017 et une baisse cumulée totale de la dotation globale de fonctionnement de **455 180€** sur la période 2012-2018 soit environ **-76 000€/an** pendant 6 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté urbaine exerce de manière pleine et entière les compétences voirie et éclairage public ce qui a profondément modifié la structure budgétaire communale avec une baisse importante de l'attribution de compensation et corrélativement, de l'autofinancement.

Comme ce fut le cas en 2016 et 2017, un bon niveau de recettes des droits de mutation a été enregistré avec des transactions immobilières soutenues dont une vente exceptionnelle d'un bâtiment économique (total encaissé de **262 945€**).

En revanche, la taxe locale d'équipement connaît une érosion significative du fait, d'une part, du vote d'une réfaction de la taxe sur les petites enseignes mais surtout, du démontage de nombreux panneaux et enseignes ce qui était l'un des objectifs lors de la réactivation de la taxe (Total encaissé de **133 000€** en 2018 contre **168 000€** en 2017).

Les dépenses ont été conformes aux prévisions (pas de décision modificative en cours d'année) avec des taux de réalisation élevés sur les 3 principaux chapitres.

Au niveau des perspectives 2019, il est à nouveau prévu une baisse des dotations d'Etat (DGF et FPIC) avec une hypothèse basse de **-37 000€** et une hypothèse haute de **-60 000€**.

Cet état de fait nous conduit donc à adopter de nouvelles mesures d'économies qui vont aller au-delà du gel habituel des subventions.

Elles vont se traduire notamment par la non reconduction du PEDT à compter de la prochaine rentrée scolaire, de la fin de la mise à disposition d'agents auprès du centre socioculturel de la Comberie et d'un retour sur les missions de base des animateurs sportifs qui n'interviendront plus auprès des associations que pour un public jeune, pour des activités répondant aux missions relevant du service public. Il est toutefois noté que ces dispositions ne produiront leur plein effet qu'en 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Les prévisions budgétaires 2019 ont été établies à partir de l'analyse des comptes tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif 2018.

1°) Chapitre 011 : charges à caractère général 1 076 000€

Les dépenses 2018 se sont élevées à 1 036 000€ avec un taux de réalisation de 98,24% ce qui laisse peu de marge de manœuvre. Il est proposé une hausse d'environ **2%**. Aucun évènement particulier à signaler ; l'exercice 2019 devrait s'inscrire dans une certaine continuité.

2°) Chapitre 012 : charges de personnel 2 950 000€

Taux de réalisation de 99,68% en 2018.

L'évolution de ce chapitre en 2019 repose sur des mesures nationales et des spécificités locales **(+2%)**.

- Au niveau national, on retiendra la réactivation des mesures indiciaires prévues dans la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui ont été gelées en 2018.
- Au niveau local, il y a lieu de supprimer les frais de personnel liés au recensement, la fin de la mise à disposition d'agents communaux auprès de certaines associations et la non reconduction du PEDT (avec une baisse du nombre d'intervenants en milieu périscolaire) à compter de la rentrée scolaire. Toutefois, on enregistre un absentéisme de longue durée persistant ce qui rend particulièrement délicat d'évaluation de ce chapitre. Il convient de noter que ce phénomène de hausse de l'absentéisme n'est pas propre à notre collectivité et est constaté au niveau national.

3°) Chapitre 014 : prélèvement loi SRU 0€

Pour la seconde année consécutive, la commune échappe au prélèvement loi SRU suite à l'accord obtenu entre l'Etat et Grand Poitiers.

4°) Chapitre 65 : autres charges de gestion 754 000€

Taux de réalisation de 99,22% en 2018.

Ce chapitre concerne notamment les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Ce chapitre devrait connaître une légère hausse en 2019 évaluée à **2,31%** avec une augmentation de la subvention au CCAS de 10 000€ qui subit des baisses importantes au niveau des contributions habituelles des partenaires de l'épicerie sociale (baisse subventions et dons alimentaires) et prévision de la hausse de la participation aux écoles privées avec la dynamique des effectifs (également constatée dans les écoles publiques)

5°) Chapitre 66 : charges financières 68 000€

Avec la baisse du stock de dette et le maintien à bas niveau des taux d'intérêt, les frais financiers ont de nouveau diminué en 2018 et le mouvement va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle baisse prévue de **7 000€** sur ce chapitre. En 2019, le taux d'intérêt moyen de la dette qui est actuellement composée de 22% de prêts à taux variable et de 78% à taux fixe s'élève à 1,88% (identique à 2018).

L'annuité prévisionnelle 2019 s'élève à **394K€** contre **396K€** en 2018 soit une très légère baisse

Pour mémoire, il n'y a pas eu de prêt souscrit en 2017 et 2018.

6°) L'autofinancement (chapitres 023 et 042) 458 000€

Au stade actuel de la préparation budgétaire, l'autofinancement s'élève à **458 000€**, amortissements compris. Cette forte baisse par rapport aux années passées s'explique par la nouvelle structuration budgétaire liée au transfert de compétences mais également à l'effet de ciseaux qui se poursuit sur le budget communal malgré une évolution maîtrisée des dépenses courantes évaluée à **+1,89%**.

En effet, il n'a pas été enregistré de recettes exceptionnelles en 2018 et la baisse des dotations se poursuit de manière inexorable.

Le total des dépenses courantes prévisionnelles s'élève à **4 848 000€** contre **4 758 000€** en 2018 soit **une hausse de 90 000€**.

B) RECETTES

1°) Chapitre 013 : atténuation de charges 20 000€

Ce chapitre recense les recettes liées au remboursement des salaires en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle et pour le personnel ne relevant pas de la CNRACL, les arrêts maladie ordinaires.

2°) Chapitre 70 : produits des services 540 000€

Ce chapitre a été évalué à **540 000€** en 2019 contre **553 000€** en 2018 soit une légère baisse.

Avec l'hypothèse du transfert de l'école de musique à la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2020, il faut anticiper la baisse des tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire avec leur alignement sur ceux du conservatoire ce qui va générer une baisse de recettes ; les autres postes étant évalués pour un montant proche du réalisé 2018.

3°) Chapitre 73 : impôts et taxes 3 579 000€

Les bases fiscales n'étant pas connues, les recettes prévisionnelles pour les impôts locaux ont été réévaluées de **3%**. Le produit estimé intègre la hausse forfaitaire des bases fixée à **2,2%** qui correspond à l'inflation constatée de novembre 2017 à novembre 2018 et une variation physique estimée de **0,8%**. Il est rappelé que depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'un taux fixé par loi de finances.

Codifié à l'article 1518bis du CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit : Coefficient = $1 + [(IPC \text{ de novembre } N-1 - IPC \text{ de novembre } N-2) / IPC \text{ de novembre } N-2]$.

Par ailleurs, les taux des impôts locaux seront inchangés

Comme prévu, l'attribution de compensation versée par Grand Poitiers diminue d'un peu moins de **12 000€**.

La dotation de solidarité communale devrait être reconduite à son niveau de 2018.

Quant aux recettes liées au FPIC (fonds de péréquation intercommunal), il est prévu une baisse d'environ **12 000€**.

Enfin, la taxe locale sur la publicité extérieure a été inscrite pour un montant en baisse de **30 000€**.

Au final, ce chapitre enregistrerait une hausse limitée à environ **37 000€** malgré une hausse globale du produit fiscal de la taxe foncière et d'habitation de l'ordre de **100 000€**.

4°) Chapitre 74 : dotations, subventions et participations 901 000€

Comme indiqué en introduction, ce chapitre connaît une nouvelle baisse avec une dotation forfaitaire prévisionnelle réduite d'environ **17 000€** par rapport aux réalisations 2018.

De même, les dotations de péréquation ne seront connues que fin mars et ont été inscrites de manière prudente et un risque important existe sur la perte d'éligibilité de la dotation nationale de péréquation et par prudence, c'est cette hypothèse qui a été retenue.

En résumé, cette dotation s'élevait à **56 000€** en 2018. Dans le meilleur des cas, elle baissera de **6 000€** en 2019. Si la commune perd l'éligibilité (nous ne le saurons que dans les prochaines semaines) la baisse sera de **-28 000€** et idem, l'année prochaine !

Par prudence, c'est l'hypothèse la plus défavorable qui a été retenue.

Inscription budgétaire de 901 000€ contre 959 000€ en 2018 soit -58 000€.

5°) Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 19 000€

Ce chapitre enregistre essentiellement les locations de locaux (Poste et salles des fêtes).

Enfin, l'excédent du compte administratif est entièrement affecté en section de fonctionnement pour un montant de **371 000€** contre **656 000€** en 2018.

Au final, la baisse des recettes courantes est évaluée à **43 000€** ce qui, avec une hausse des dépenses de **90 000€**, conduit à constater une nouvelle contraction de **-133 000€** de l'autofinancement au stade des premières évaluations (mais qui ne devraient varier qu'à la marge).

SECTION D'INVESTISSEMENT**A) DEPENSES**

Les investissements prévus en 2019 figurent dans le dossier de DOB annexé.

Il est toutefois rappelé que les dépenses d'investissement liées à la voirie et l'éclairage public ne figurent plus au budget communal. Une enveloppe de 820 000€ est inscrite au budget de GPCu (Grand Poitiers Communauté Urbaine) dont la moitié pour les travaux de Moulinet actuellement en voie d'achèvement.

Le remboursement du capital et les opérations financières représentent **373 000€**.

Comme chaque année, sont également prévus des **travaux de bâtiments** avec la poursuite du plan de réhabilitation des écoles pour un montant total de **242 000€** (Ecole de la République et école Desnos). A noter que le programme pluriannuel de travaux de grosses réparations dans les écoles engagé depuis 2009 est en cours d'achèvement. Il restera essentiellement les toitures de l'école maternelle Desnos et l'école primaire Victor Schoelcher.

Une nouvelle enveloppe de **30 000€** est inscrite pour les offices qui malgré une mise aux normes relativement récente nécessitent déjà quelques travaux de réhabilitation.

Enfin, une provision de **30 000€** est prévue pour les travaux d'installation d'une marquise à la mairie dont l'évaluation initiale était trop élevée et **40 000€** pour les locaux du CSC (Etudes/travaux réhabilitation).

Comme chaque année, une enveloppe d'investissements courants est prévue et dont le montant total 2019 s'élève à **160 000€**.

Au titre des **aménagements urbains et divers**, une petite provision de **3 000€** est prévue pour les derniers frais d'acte liés à la voirie, une nouvelle enveloppe de **40 000€** pour la poursuite du remplacement et de l'adaptation des jeux dans les quartiers, un complément de **10 000€** pour le nouveau cimetière pour la réhabilitation des WC, une enveloppe de **7 000€** pour d'éventuelles acquisitions foncières et un complément de **7 000€** pour la Péninguette (éventuelle étude de marché).

Comme c'est l'usage et par prudence, une enveloppe de **40K€** de crédits non affectés est neutralisée pour les dépenses imprévues.

Enfin, **190 000€** sont inscrits en prévision des travaux du pôle petite enfance (en complément des **182 000€** de crédits reportés) soit un total de **372 000€** pour cette opération.

Les crédits totaux d'investissement, hors opérations financières et dépenses imprévues, s'élèvent à **800 000€** auxquels s'ajouteront les reports 2018 de **821 000€**.

La section d'investissement s'équilibre à un total de **1 173 000€** avec le remboursement du capital des emprunts et les opérations financières.

B) RECETTES

Les financements des investissements sont assurés :

- par un autofinancement de **458 000€**.
- un FCTVA de **110 000€**
- la taxe d'aménagement pour **50 000€**
- des subventions assurées pour **112 000€**
- des subventions attendues pour **120 000€**
- un emprunt de **323 000€** (qui sera ajusté en fonction des besoins)

Depuis le début du mandat, les mouvements sur emprunts s'établissent de la manière suivante (**hors renégociations d'emprunts**)

	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	2019*
Emprunt souscrit	0	1 200K€	120K€	0	0	1 320K€	323K€
Capital remboursé	387K€	379K€	342K€	321K€	326K€	1 755K€	331K€
Solde	-387K€	+821K€	-222K€	-321K€	-326K€	-435K€	

**emprunt maximum*

La section d'investissement s'équilibre à **1 173 000€**.